

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2023
Séance du 13 décembre 2023**

N° 01

**Objet : Remplacement au sein
des commissions thématiques
suite à vacance de siège**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le six du mois de décembre 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les- Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : Claude FIAERT

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°21), COCHET Brigitte, CORTES Guy, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, ISOARD Christian, KUHN Francis, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n°20), MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SAVORNIN Béatrice (à partir du rapport n°2), SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel

Etaient représentés :

ARENA Antoine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
AUDRAN Michel a donné pouvoir à DECROIX Hugo
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GRAVIERE Remy
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à BONZI Maryse
HONNORAT Michèle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude
JOUVES Marc a donné pouvoir à ISOARD Christian
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien a donné pouvoir à KUHN Francis (à partir du rapport n° 21)
PARIS Mireille a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
VIVOS Patrick a donné pouvoir à DOMINICI Pascale

Etaient excusés :

BOURJAC Bruno	REBOUL Childéric
EYMAR Max	RICHAUD Véronique
FLORES Sylvain	UGHETTO Wendy
LAQUET Laura	URQUIZAR Danièle
PELESTOR Michel	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalexit.com

99_DE-004-200067437-20231213-01_13122023

Madame GRANET-BRUNELLO Patricia, rapporteur, expose ce qui suit :

En application des articles L. 2121-22 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire avait décidé par délibération du 15 octobre 2020, de créer 7 commissions thématiques.

Par délibération du 9 février 2022 le conseil communautaire a décidé de maintenir la composition des commissions communautaires décidée en 2020.

Le conseil avait décidé que ces commissions soient composées de 15 membres chacune outre Madame la Présidente, Présidente de droit.

Par renvoi de l'article L. 5211-1 du CGCT à l'article L. 2121-22 du CGCT, les commissions des communautés comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus doivent respecter le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus.

Le nombre de candidats n'atteignant pas 15 pour certaines commissions, le conseil avait décidé par délibération du 9 décembre 2020, que le nombre de membre des commissions soit au maximum de 15. Les commissions peuvent ainsi valablement se réunir même si le nombre de membre est inférieur à 15.

Par délibération n° 03 du 9 février 2022, il a été procédé à l'élection des membres des commissions thématiques.

En conséquence de démissions intervenues dans les mandats de conseillers municipaux qui entraîne de facto la fin du mandat de conseiller communautaire, plusieurs sièges dans les commissions thématiques sont vacants :

- La commission Finances : 1 siège vacant (démission de Madame Geneviève PRIMITERRA)
- La commission Économie 1 siège vacant (démission de Madame Geneviève PRIMITERRA)
- La commission Tourisme : 2 sièges vacants (démission de Madame Geneviève PRIMITERRA, de Madame Simone POURCEL)
- La commission Environnement, déchets et transition écologique : 2 sièges vacants (démission de Madame Geneviève PRIMITERRA, de Madame Simone POURCEL)
- La commission Aménagement de l'espace, mobilité, habitat : 2 sièges vacants (démission de Madame Geneviève PRIMITERRA, de Madame Brigitte PROUST)
- La commission Voirie, réseaux divers et bâtiments 1 siège vacant démission de Madame Geneviève PRIMITERRA)
- La commission Développement social et culturel : 2 sièges vacants (démission de Madame Geneviève PRIMITERRA, de Madame Simone POURCEL)

Pour information, Madame Brigitte PROUST ne peut plus être membre de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP). Aucune disposition spécifique relative au fonctionnement de la CAO et du CDSP n'a été

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20231213-01_13122023

prévue par les textes : il appartient à chaque collectivité ou établissement public de définir les règles applicables en matière de remplacement des membres, titulaires ou suppléants, dans le respect de l'article L. 1411-5 du CGCT.

Conformément au règlement intérieur de l'agglomération adopté le 8 février 2023, il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la CAO et de la CDSP « par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier ».

Michel BLANC venant immédiatement après le dernier titulaire de la liste, devient donc membre titulaire de la CAO et de la CDSP en remplacement de Brigitte PROUST.

Monsieur Daniel SEJOURNE a fait part de sa candidature pour siéger en remplacement de Madame Geneviève PRIMETERRA au sein des commissions thématiques : finances, économie, tourisme, environnement déchets et transition écologique, Aménagement de l'espace, mobilité, habitat, Voirie, réseaux divers et bâtiments, Développement social et culturel.

Monsieur Nicolas TRABUC a fait part de sa candidature pour siéger en remplacement de Madame Brigitte PROUST au sein de la commission thématique : Aménagement de l'espace, mobilité.

Madame Pascale DOMINICI a fait part de sa candidature pour siéger en remplacement de Madame Simone POURCEL au sein des commissions thématiques : Tourisme, Développement social et culturel, Environnement, déchets et transition écologique.

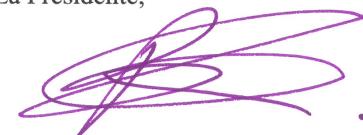
En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une seule candidature ayant été déposée pour chaque siège à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement.

- **Monsieur Daniel SEJOURNE** est élu au sein des commissions thématiques : finances, économie, tourisme, environnement déchets et transition écologique, Aménagement de l'espace, mobilité, habitat, Voirie, réseaux divers et bâtiments, Développement social et culturel.
- **Monsieur Nicolas TRABUC** est élu au sein de la commission thématique : Aménagement de l'espace, mobilité.
- **Madame Pascale DOMINICI** est élue au sein des commissions thématiques : Tourisme, Développement social et culturel, Environnement, déchets et transition écologique.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Claude FIAERT

PUBLIE LE : 22 DEC. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legale.com

99_DE-004-200067437-20231213-01_13122023